

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

De Sport Senior Santé en Pays d'Aix

Le samedi 7 Décembre 2019 à 15h30 s'est déroulée l'Assemblée Générale de Sport Senior Santé en Pays d'Aix à l'Espace Vignerons, salle des fêtes aux MILLES.

L'Assemblée Générale ordinaire de l'association Sport Senior Santé en Pays d'Aix s'est réunie sur convocation de son Président Alain BEURIER et sous sa Présidence.

Adhérents présents : 169

Pouvoirs : 89

Total : 258 votants

Le Président ouvre la séance en remerciant Gilles DENUX, Vice-président de la Fédération Française de la Retraite Sportive et Président du CODERS 13, d'avoir répondu présent à son invitation et remercie les adhérents(es) d'être venus aussi nombreux.

Il passe la parole à Gilles DENUX qui précise qu'il est ravi d'être parmi nous et dit quelques mots sur l'organisation de la FFRS et informe que le tarif des licences pour la saison prochaine est susceptible d'être augmenté mais qu'à ce jour rien n'est encore validé et que nous serons tenus au courant.

Il repasse la parole à Alain BEURIER qui désigne Secrétaire de séance Marie-Thérèse TUTOY.

Constatant que l'assemblée compte 258 adhérents présents et ou représentés sur 451 adhérents convoqués (57%), que le quorum requis s'élève à 150 présents ou représentés (1/3 des adhérents convoqués, à jour de leur cotisation).

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer conformément à l'article 6 du règlement intérieur selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport moral du Président**
- **Bilan de la saison 2018-2019**
 - Rapport d'activités
 - Rapport financier
 - Rapport de la vérificatrice aux comptes
- **Evolutions pour la saison 2019-2020**
 - Budget prévisionnel
 - Evolution du tarif des activités à 15€ pour 2020-2021
 - Composition du Comité Directeur
- **Vote des résolutions**
- **Questions diverses**

1/Rapport moral du Président :

Le rapport lu par le Président aux adhérents présents à l'AG est en pièce jointe.

2/ Bilan de la saison 2018/2019.

Rapport d'activités du Comité Directeur : Présentation par Brigitte GASSEND (secrétaire)

Ce rapport est joint au PV de l'Assemblée Générale.

Rapport Financier du 1/09/2018 au 31/08/2019 : Présentation par Michèle VERDEAUX (trésorière)

Le Bénévolat et sa valorisation en 2018/2019

L'association fonctionne principalement et prioritairement selon le principe du bénévolat.

48 volontaires ont donné un total de 8 430 heures de leur temps.

Dans un club sans bénévolat avec les mêmes activités, la cotisation annuelle aurait été de 700 €.

Conformément à la législation et à la décision de l'AG du 15/10/2011, le temps bénévole est valorisé forfaitairement et fictivement dans les comptes annuels. Le montant pour 2018/2019 est de 233 540 €.

Total des recettes (hors bénévolat) 2018/2019: 95 478 €

Total des subventions 2018/2019 : 5 540 €

Total des dépenses 2018/2019 (hors bénévolat) : 94 889 €

Excédent de l'exercice : 589,90 €

Rapport des vérificatrices des comptes

Le 28 octobre 2019, les comptes ont été vérifiés par Christiane FORT conformément à l'article 9 des statuts. Les pointages effectués n'ont révélé aucune anomalie.

Tous les documents ont été mis à disposition et toutes les précisions sur le fonctionnement ont été données.

Les recettes totales de l'exercice s'élèvent à 95 478,29 €, alors que les dépenses totalisent 94 889,39 €. Le résultat s'élevant à un excédent de 589,90 €.

La vérificatrice atteste que les comptes sont tout à fait corrects. Elle propose à l'Assemblée Générale de les approuver et d'en donner quitus au Comité Directeur et à sa trésorière.

3/Evolutions pour la saison 2019/2020

- **Point des adhésions & Séances**
- **Programme des sorties et séjours**
- **Dates à retenir**
- **Transfert du Site Internet**
- **Aide AG2R**
- **Budget prévisionnel 2019/2020**
- **Tarif des cotisations 2020/2021**
- **Composition du Comité Directeur**

Point des adhésions :

- Nombre de licenciés au 1/12/2019: 453 (dont 67 nouveaux)
- Nombre d'adhérents au 1/12/2019: 456
- Nombre de séances à 15 €: 655 (hors animateurs)
- Nombre de séances à 50 € : 237

Point des séances :

- Activités Gymniques: 14 séances / 419 inscrits
- Yoga: 3 séances / 60 inscrits
- Sophrologie: 2 séances / 37 inscrits
- Tai-chi / Qi gong: 1 séance / 25 inscrits
- Tir sportif: 1 séance / 8 inscrits
- Self défense: 1 séance / 4 inscrits
- SMS: 2 séances / 45 inscrits
- Marche nordique: 4 séances / 87 inscrits
- Marche rapide: 1 séance / 13 inscrits
- Marche d'entretien: 1 séance / 35 inscrits
- Balade de proximité: 1 séance / 51 inscrits
- Randonnée: 3 niveaux / 136 inscrits
- Pétanque initiation: 1 séance / 13 inscrits
- Pétanque : 2 séances / 62 inscrits par séance
- Tennis: 2 séances / 12 inscrits par séance

Constat : Le nombre de participants à certaines activités est inférieur à 50% des inscrits et cela pose un problème car nous tenons compte du nombre d'inscrits pour déterminer le nombre d'adhérents à prendre par activité. Ce constat empêche de prendre des nouveaux adhérents. Nous allons étudier en Comité Directeur quelles mesures nous pourrions prendre pour éviter cela.

Dates à retenir :

- **Galette des Rois:** Samedi 18 Janvier 2020 à 15h30 (salle Roger BAUDUN)
- **Soirée de Fin d'Année « Spéciale 10 ans »:** Samedi 20 Juin 2020 à 19h
- **Concours de boules du CODERS à Eguilles :** 7 Avril 2020
- **Rencontre de pétanque entre les « Marseillais et SSS » :** Courant Mai 2020

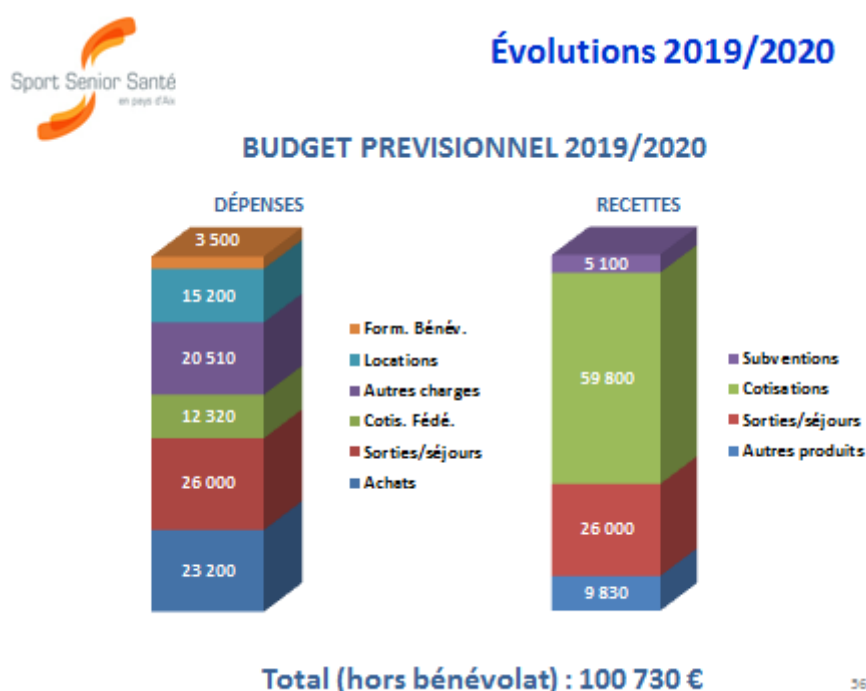
Transfert du site internet à compter de JUIN 2020 :

- Daniel ARCAZ après 10 années de bons et loyaux services bénévoles souhaite prendre « sa retraite » et ne plus s'occuper du site internet à partir de la rentrée prochaine.
- Un cahier des charges a été établi par Daniel et transmis à plusieurs sociétés. Nous en avons sélectionné 2 que nous avons reçues avec Daniel et Pierre BIAVA. Nous sommes en cours de finalisation avec l'une d'entre elles d'ici Fin Décembre ou début Janvier 2020.
- Le coût de développement du site représentera environ **3800 €** sur l'année 2019/2020 et ensuite chaque année, environ **800 € /an** (maintenance).
- La gestion du site au quotidien sera faite en interne (2 personnes du bureau seront en charge de cette gestion). Président + 1 personne à déterminer.

Aide AG2R :

- Une demande exceptionnelle d'aide a été demandée en Février 2018 pour pallier l'externalisation du Site Internet, former des animateurs, venir en aide aux personnes non imposables en leur proposant des tarifs à 50% et développer l'activité SMS.
- Cette demande a été acceptée. Un montant de 10 000€ nous sera versé en 2 fois.
- 7000€ en Septembre 2019 et le solde en Juillet 2020.
- Cette aide est ponctuelle.
- Chaque trimestre, nous devons faire un point de l'affectation de cette somme (SMS, aide aux non imposables, formation des animateurs, etc...).

Budget Prévisionnel 2019/2020 :



Tarif des cotisations 2020/2021 :

- **Carte découverte « Sport Senior Santé » :** **12 € (inchangé)**

Part Fédérale : 8 € - Part locale : 4 €

- **Cotisation de base pour l'adhésion :** **68 € (inchangé)**

Part Fédérale : 28 € - Part locale : 40 €

- **Tarif annuel spécifique par activité (pour une séance hebdomadaire)**

Gym (GY0, GY1, GY2, GY3, GY5, GY7) et stretching (ST1 à ST4) **50 € (inchangé)**

Toutes les autres activités **20 € (+5€)**

Ne sont pas compris dans le tarif des cotisations

La cotisation de 50€ / adhérent à la STASA (club de Tir)

L'achat des consommables (Tir sportif)

L'achat de bracelets pour l'accès au bassin d'aquagym Sun Gym

Composition du Comité Directeur 2018/2019 :



Vie Associative

Activités statutaires (suite) : **En vert** membre démissionnaire

CODIR - Réunions trimestrielles. **En rouge** membres sortants



R. ACHERY



A. ADAMO



JM. ARNAULD



A. BEURIER



B. GASSEND



B. AUBERT



D. ARCAZ



MH. LEROUGE



M. GENSOULEN



D. LAMBERT



R. LAMBERT



M. VERDEAUX



G. PAULET



D. MARCHETTO



C. NAZZI



A. PAPPALARDO

12

Renouvellement du Comité Directeur :



Évolutions 2018/2019

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR

Nouveaux Candidats



Marie-Thérèse
BROCHETON-TUTOY



Chantal
BRUNEL URBAIN



Marie-Noëlle
DALLES



Freda
DETARD



NOUVEAU CODIR 2019/2020



4/ Vote des Résolutions

Résolution n° 1 : Adoption du rapport moral

« L'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019, après l'avoir entendu, approuve le rapport moral présenté par le Président Alain BEURIER »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 : Adoption du rapport d'activités

« L'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019, après l'avoir entendu, approuve le rapport d'activités présenté par Brigitte GASSEND »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3 : Adoption du rapport financier

« Après présentation du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2018/2019 et après avoir entendu le rapport de la vérificatrice des comptes, l'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019 approuve le dit rapport ainsi que les états financiers (compte de résultat) arrêtés au 31 août 2019 tels qu'ils lui ont été présentés»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 4 : Affectation du résultat

« L'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019 décide, après avoir approuvé les comptes, d'affecter l'excédent de l'exercice de 589,90 € en report à nouveau»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 : Adoption du budget prévisionnel

« Après présentation du budget prévisionnel 2019/2020, l'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019, vote son approbation»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6 : Adoption du tarif de cotisations

«L'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019, fixe le tarif de certaines activités pour 2020/2021 tel que proposé par le Comité Directeur à 20 €»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 7 : Désignation de la vérificatrice des comptes

«L'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019, désigne pour vérifier les comptes 2019/2020 » : Christiane FORT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 8 : Renouvellement du Comité Directeur

« L'Assemblée Générale réunie à l'Espace Vignerons aux MILLES le 7 décembre 2019 désigne, pour siéger au Comité Directeur » :

- Marie-Thérèse BROCHETON-TUTOY
- Chantal BRUNEL URBAIN
- Marie-Noëlle DALLES
- Fréda DETARD

5/ Questions diverses

Il avait été demandé lors de l'envoi des convocations pour l'AG aux adhérents(es) d'envoyer par écrit les questions afin de pouvoir préparer les réponses, seulement 3 questions ont été posées au préalable.

Question 1: Dominique LAFOND

Je voudrai signaler que la salle Les Cèdres ne me parait adéquate pour les cours de Yoga (mauvaise acoustique et sol qui ne convient pas car d'autres clubs la fréquente et d'autres activités y sont pratiquées avec des chaussures et cela pose un problème d'hygiène (car le Yoga se pratique au ras du sol et sans chaussures).

La ville d'Aix ne pourrait-elle pas mettre à disposition une salle plus conforme (ex : Centre Social La Provence, bâtiment sportif de Saint Marc Jaumegarde) ?

Réponse :

La salle est nettoyée régulièrement et aucune remarque à ce sujet n'a jamais été remontée et de plus en accord avec l'animatrice, rien n'empêche les adhérents(es) qui le souhaitent de venir avec un tapis, de porter des chaussettes.

St Marc Jaumegarde est trop éloigné et excentré d'Aix et pas facile d'accès pour les personnes qui n'ont pas de véhicules.

Question 2 : Christian JACTEL

Le logiciel d'inscription impose désormais de s'inscrire la veille avant minuit, ce qui est une bonne chose pour les animateurs. Afin que nous puissions voir le lendemain matin la liste des personnes inscrites à nos activités, ne serait-il pas possible que les adhérents aient accès aux inscrites en lecture seule ?

Réponse :

Pour l'instant ce n'est pas possible car cela nécessiterait un développement trop important mais nous allons demander à notre prestataire informatique s'il est possible de prévoir cela sur le nouveau site.

Question 3 : Paul-Louis LARUE

L'assemblée Générale doit pouvoir débattre des résolutions avant le jour de la réunion. Nous ne connaissons pas les résolutions en question dans l'ordre du jour. Un certain nombre de décisions ont été prises en cours d'année sans être portées à la connaissance de tous les adhérents ?

En résumé il serait bien que l'Association se décide à fonctionner de manière plus démocratique.

Réponse :

1. Comme vous avez pu le constater il n'y avait aucune résolution à cette AG qui nécessitait un débat, donc elles n'avaient pas lieu d'être mises à l'ordre du jour. Si dans l'avenir une résolution devait nécessiter un débat du ressort de l'AG, nous ne manquerions pas d'informer les adhérents au préalable.
2. Les décisions prises en cours d'année par le Bureau et ou le Codir ont été présentées aujourd'hui aux adhérents lors de l'AG, donc elles sont bien portées à la connaissance de toutes et tous.
3. Je ne vois pas en quoi notre association ne fonctionne pas de manière démocratique, en effet toutes les décisions sont prises dans les instances de SSS qui sont élues lors de l'AG (CODIR élu par l'AG et Bureau élu par le CODIR) et ce en fonction des statuts de SSS. Nous n'allons pas convoquer une AG à chaque fois qu'une décision qui n'est pas du ressort de cette instance est à prendre... De plus toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité, ce qui prouve que les informations communiquées étaient claires.

Question 4 : Une adhérente qui n'a pas donné son nom

Qu'est-ce que l'activité SMS ?

Réponse :

C'est une activité réservée aux personnes qui ne peuvent plus suivre les activités de SSS mais qui ont besoin de continuer une activité physique adaptée. Il y a une vraie demande pour les personnes en difficulté ou qui sortent d'une pathologie nécessitant un retour au sport de manière douce. Nous manquons d'animateurs pour encadrer cette activité car nous devons porter une attention toute particulière pour s'assurer que nos adhérents(es) pratiquent cette activité en toute sécurité.

Question 5 : Jacques DI STEFANO

Pourquoi ne plus proposer sur le site de SSS le covoiturage ?

Réponse :

C'est une pratique courante dans certaines associations, mais il faut savoir qu'il est de la responsabilité de l'Association de d'assurer que le covoiturage est organisé dans les conditions d'assurance et de sécurité optimales.

Les responsables des associations doivent vérifier:

- **Que le covoitureur est bien assuré**
- **Que le contrat d'assurance du véhicule prévoit ce type d'usage (attestation de covoiturage)**
- **Que le véhicule est en bon état**
- **Le nombre de personnes autorisé dans le véhicule**
- **La validité du permis de conduire du covoitureur**
- **La non-consommation d'alcool du conducteur**
- **Le respect du Code de la Route**

Devant autant de contraintes et de responsabilités qui incombent au Président, il a été décidé d'arrêter l'organisation du covoiturage au sein de l'association, ce qui n'empêche pas les adhérents de le proposer à titre individuel. Le président recommande aux personnes concernées de voir avec leur assurance, s'ils sont bien couverts à titre individuel pour effectuer le covoiturage.

Question 6 : Colette MOULIS

Pourquoi une partie du terrain de pétanque de l'ASLA a été délimité, nous privant ainsi d'une surface non négligeable pour exercer notre activité les Mardis et Vendredis

Réponse :

Alain Beurier précise que la convention que nous avons avec l'ASLA, nous octroie la totalité du terrain de pétanque, par conséquent il va voir ce problème avec le Président de l'ASLA.

La séance est levée à 17h15.

Le Président :
Alain BEURIER



La secrétaire :
Marie-Thérèse TUTOY

